



communauté de
communes de la
Baie du Cotentin



Communiqué de presse

Jeudi 15 octobre 2020

Camille LEDEMENEY
Direction Communication
camille.ledemeney@lecotentin.fr
02.33.01.83.75 / 06 82 26 20 92

LES COLLECTIVITES RESENT MOBILISEES, AUX COTES DES ACTEURS DE LA FILLIERE, EN FAVEUR DES OUTILS D'ABATTAGE PUBLIC DU DEPARTEMENT

A la suite d'une réunion d'échange organisée ce mercredi 14 octobre par le Département de la Manche, les Présidents des trois EPCI manchois : la Communauté d'agglomération du Cotentin, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie et les professionnels du secteur ont effectué un point d'étape sur la situation des abattoirs dans la Manche.

1/ Rappel - Point de situation sur les outils publics d'abattage de la Manche

- **L'ex-abattoir de Cherbourg :**

L'établissement est fermé définitivement depuis la fin juin suite à la liquidation de la SMANCO et au départ de la Cheville du Cotentin. L'agglomération du Cotentin gestionnaire de l'équipement depuis janvier 2017 a accompagné les anciens salariés dans une procédure de reclassement dès la fin mars. En parallèle de ce soutien, la collectivité a réalisé une étude sur la réutilisation de certaines installations (bouverie et chambres froides notamment) pour favoriser la mise en place d'un centre d'allotement et/ou d'un lieu de stockage des carcasses en chambre froide. En parallèle de ces différentes démarches pour soutenir les ex-salariés et la filière, l'agglomération du Cotentin a échangé de manière constante avec la Communauté de communes de la Baie du Cotentin pour la mise en place du futur abattoir du Cotentin, implanté à Carentan conformément aux engagements pris en 2016 par l'ex Syndicat Mixte du Cotentin (SMC).

A cet effet, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du

Cotentin a souhaité rappeler la démarche volontariste initiée par la collectivité qui s'est illustrée par le soutien actif au reclassement des salariés mais également par l'étude approfondie d'une solution de réemploi des infrastructures cherbourgeoises afin de répondre aux demandes des éleveurs locaux, démarche qui n'a pu aboutir.

- **Le projet de construction de l'abattoir du Cotentin à Carentan :**

Cet équipement a vocation à reprendre le tonnage initialement pris en charge par l'abattoir de Cherbourg et offrir une offre de service en adéquation avec les attentes des éleveurs du territoire (circuits-courts pour satisfaire de nombreux particuliers éleveurs implantés dans le Nord-Cotentin ou encore ceux pratiquant l'abattage familial). Le recourt au circuit-courts et à la valorisation des savoir-faire locaux sont des principes partagés par l'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin au travers de leur démarche collégiale de Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Co-financés par L'Etat, la Région, le Département, l'agglomération du Cotentin et la Communauté de communes du Baie du Cotentin, les travaux de construction de l'abattoir du Cotentin et de la salle de découpe ont débuté en octobre 2019 avec une ouverture envisagée au printemps 2021. Le Conseil communautaire de la Baie du Cotentin a délibéré le 7 octobre dernier pour acter, dans un premier temps, en faveur d'une gestion en régie du futur équipement et lancer le recrutement du directeur.

- **L'abattoir de Grandparigny :**

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la Communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie a repris en régie la gestion de l'équipement. Les salariés ont été transférés et la continuité du service a été garantie. La collectivité a maintenu les investissements pour garantir l'outil en bon état de fonctionnement et répondre ainsi aux normes sanitaires.

2/ Création d'une SCIC pour faciliter les coopérations et la gestion des abattoirs de Carentan & Grandparigny

A l'occasion de cette rencontre, les élus des collectivités ont également échangé quant à l'intérêt d'impulser une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Ce projet de structure autonome à mettre en œuvre d'ici 2021 permettrait de répondre à la fois à la volonté politique des collectivités de maintenir des structures d'abattage public en adéquation avec la demande des acteurs tout en les associant dans la gestion de ces outils.

Cette société coopérative garantirait une gestion coordonnée des deux abattoirs publics du département et permettrait également d'associer aisément l'ensemble des parties prenantes (salariés, clients, bénéficiaires, financeurs et collectivités locales) dans le processus de création mais aussi dans l'administration quotidienne. Ce mode de gestion sous statut privé offrirait également davantage de réactivité et de souplesse que celle opérée selon les contraintes du droit public.

Les participants ont convenu que la réussite de ce projet reposait sur la qualité du partenariat avec la filière et l'implication des professionnels concernés.